

La Tribune du Snup

PUBLIC / PRIVE, tous ensemble le 19 mars 2019

Le SNUP appelle à la manifestation

Le Président de la République, le Premier ministre et le gouvernement, en accord avec le MEDEF, mettent en œuvre une politique ultralibérale. Celle-ci, multiplie **les attaques contre les salariés, qu'ils soient du secteur privé ou du secteur public.**

Les agents de la Fonction publique et leurs missions sont au cœur des visées régressives du pouvoir exécutif.

Après le retour du gel de la valeur du point qui entraîne des pertes de pouvoir d'achat sans précédent, la mauvaise compensation de la hausse de la CSG, le rétablissement du jour de carence injuste tant pour les salarié-e-s du privé que pour les agent-e-s public, pour ne s'en tenir à quelques exemples, voici un projet de loi dévastateur de contre réforme de la Fonction publique.

En démantelant les organismes consultatifs de la Fonction publique et en mettant en cause les mandats des représentants des personnels, en projetant **un recours encore plus massif aux contractuels, synonyme de précarité accrue et d'affaiblissement de la garantie de neutralité des agents publics**, en accentuant fortement les éléments individuels de rémunération ouvrant ainsi la porte à des pratiques clientélistes, ce projet de loi constitue une charge sans précédent contre le Statut Général des fonctionnaires.

Pire, en créant un arsenal de dispositions, notamment organisant la mobilité forcée, pour ac-

compagner de nouvelles et massives suppressions d'emplois et favoriser l'abandon ou la privatisation de missions publiques, ce texte est également porteur de reculs très graves pour

l'ensemble de la population aggravant encore les inégalités.

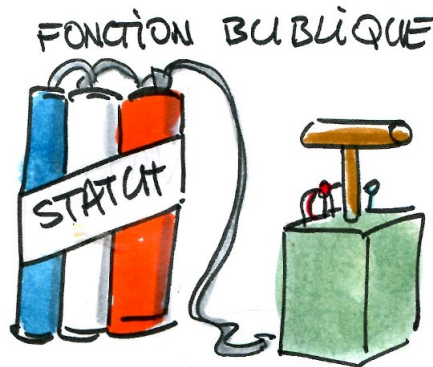
Tout cela se fait à la hussarde, dans un calendrier extrêmement resserré qui ne permet pas une concertation digne de ce nom – **le texte pourrait être adopté dès juin au Parlement – et ce sans tenir compte des propositions et positions des organisations syndicales.**

La coupe est plus que pleine : elle déborde ! L'heure est à la

mobilisation de toutes et tous.

Pour :

- Une augmentation générale et immédiate des salaires des agents de la Fonction publique.
- Des mesures de rattrapage des pertes subies depuis des années.
- Un plan de titularisation.
- Des créations d'emplois statutaires partout où cela est nécessaire.
- L'abrogation du jour de carence.
- La revalorisation des pensions.
- Le maintien et l'amélioration de notre régime particulier de retraite et du code des pensions civiles et militaires ainsi que de la CNRACL.
- Le retrait du projet de loi au profit de mesure renforçant et rénovant le Statut général et permettant un meilleur fonctionnement des services publics.



SE HONORER



En 2019, du pouvoir d'achat pour tous !

**L'Etablissement
Public CDC
j'y tiens !**

Le syndicalisme engagé au quotidien !

La Tribune du Snup

Loi Fonction publique : c'est la démocratie qui est attaquée !

Le projet de loi « transformation de la Fonction publique » n'est ni plus ni moins qu'un projet de destruction du statut d'une brutalité inouïe puisque ce sont les équilibres du statut de 1946, réaffirmés par les lois de 1982 à 1984, qui sont piétinés, et avec eux la conception d'un fonctionnaire citoyen au service de l'intérêt général opposée à celle d'un fonctionnaire « aux ordres ». C'est tout le modèle social français et la garantie de neutralité des agents publics qui sont dans le viseur. C'est aussi le renoncement à faire évoluer la Fonction publique pour garantir plus et mieux de services publics aux usagers sur tout le territoire.

Tous les éléments du statut attaqués sont pourtant autant de garanties pour les personnels et donc les usagers contre l'arbitraire et les clientélismes.

Commissions paritaires vidées de leur substance et ce dès le 1^{er} janvier 2020.

Le projet de loi prévoit de ne plus donner aucun droit de regard sur les actes de gestion des agents (mutations, promotions, etc.). C'est l'administration qui affecterait ou nommerait de manière unilatérale, en toute opacité, sans aucune vérification par des élus du personnel du respect des droits de chacun, sans possibilité pour les personnels de contester les décisions autrement que par un recours individuel devant l'administration puis devant les tribunaux administratifs. Le gouvernement entend soumettre les personnels au bon vouloir de l'autorité hiérarchique et les isoler face à elle, c'est une régression historique de leurs droits et donc de ceux de toute la population.

Recrutement de contractuels ouvert en grand

Le projet prévoit un élargissement des dérogations au principe du recrutement d'un fonctionnaire sur un emploi permanent et la création d'un « contrat de projet » (contrat qui peut s'achever une fois que la mission est terminée). Or, les dérogations sont déjà nombreuses et expliquent que 20% des agents ne soient déjà pas titulaires. Aller plus loin, c'est laisser aux employeurs publics la « liberté » de recourir à du personnel précaire ou titulaire, c'est faire du contrat et de la précarité la voie principale et

bientôt quasi unique de recrutement. Défendre le recrutement de personnel statutaire, c'est à l'inverse défendre l'égalité d'accès aux emplois publics, d'indépendance des fonctionnaires au service de l'intérêt général qui tout autant qu'ils les protègent sont des garanties d'égalité de traitement pour les usagers.

Remise en cause des accords sur le temps de travail dans la fonction publique territoriale

Le projet de loi prévoit en effet de mettre fin aux régimes dérogatoires mis en place dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics à partir de 2021 pour le bloc communal et 2022 pour les départements et régions.

Possibilités de détachement vers le privé, introduction d'une rupture conventionnelle, mobilité imposée, etc...

Tout est fait dans ce projet de loi pour « accompagner » le vaste plan de restructuration dans le cadre des 120 000 suppressions d'emplois prévues d'ici 2022, avec les pressions sur les personnels qui les accompagnent.



F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Ce projet de loi est d'une extrême gravité pour les fonctionnaires mais aussi pour l'ensemble de la population, le SNUP CDC FSU appelle à manifester pour en exiger le retrait par la multiplication d'actions locales et par la participation aux dates nationales de mobilisation :

19 mars aux côtés de l'ensemble des salariés dans le cadre de la journée interprofessionnelle et manifestations Fonction publique.

27 mars Journée d'action Fonction publique à l'occasion du passage du projet de loi en conseil des ministres.

Le syndicalisme engagé au quotidien !